



SERVICES BANCAIRES

www.consignations.caissedesdepots.fr

Déclaration de Consignation

Cadre réservé à la Caisse des Dépôts

N° de consignation (si nouvelle consignation) _____

Catégorie _____

Nom : _____

(1) _____
N° de consignation si déjà ouverte

Somme versée (2) : _____
(en chiffres)

M. _____

Date : _____

Nom et adresse (à mentionner très lisiblement dans l'encadré ci-contre)

CODE POSTAL

VILLE OU PAYS

Qualité de la
partie versante

A consigné en qualité de _____
Les deniers de _____

Rayer le cas
échéant la
mention inutile

la somme de (en toutes lettres) _____
les valeurs ou titres ci-après (joindre le relevé de portefeuille ou la liste détaillée) _____

en cas de notice jointe, s'y reporter impérativement pour remplir cette partie

Motif de la consignation : _____

Charges (hypothèques, privilèges, nantissements...) oui non
Oppositions (saisies conservatoires, saisies attribution, ATD...) oui non

joindre les pièces justificatives

Liste des bénéficiaires : oui non Joindre la liste (en double exemplaire si liste papier)

Modalités de déconsignation : _____

Si la consignation constitue un cautionnement, les intérêts sont payables annuellement sur demande.

Signature du déposant

Récépissé (3)

attestant de la bonne réception des fonds

Cadre réservé à la Caisse des Dépôts

N° du récépissé

Cachet :

Signature du représentant
de la Caisse des Dépôts :

Date :

(1) Information à reporter sur cette ligne, par les soins du déposant si une consignation a été précédemment ouverte pour le même dossier.
(2) A remplir par le déposant.
(3) Sous réserve d'encaissement, en cas de paiement par chèque.



NOTICE EXPLICATIVE pour remplir la DECLARATION DE CONSIGNATION

CONSIGNATION DES GARANTIES FINANCIERES EXIGES POUR LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DES ARTICLES L516-1, R516-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Avertissement :

Cette notice précise les modalités d'identification du consignateur, le contenu de la mention « Motif de la consignation » à compléter sur la déclaration de consignation ainsi que les pièces nécessaires pour la consignation et la déconsignation.

Il convient de respecter les indications données et de joindre, le cas échéant, les pièces réclamées. A défaut, votre déclaration ne pourrait être enregistrée si des informations indispensables faisaient défaut et elle vous serait réexpédiée pour complément.

I - IDENTIFICATION DU CONSIGNATEUR :

EXPLOITANT : Personne morale

- A l'emplacement réservé au « nom et adresse », merci d'indiquer :
 - ✓ Le nom du représentant de la société exploitante + nom de la société exploitante
 - ✓ Adresse du siège social de la société exploitante
- A l'emplacement réservé à « la qualité de la partie versante », merci d'indiquer :
 - ✓ *A consigné en qualité de :*
Représentant de + le nom de la société exploitante
 - ✓ *Des deniers de :*
Le nom de la société exploitante

EXPLOITANT : Personne physique

- A l'emplacement réservé au « nom et adresse », merci d'indiquer :
 - ✓ *Le nom de l'exploitant*
 - ✓ *Adresse de l'exploitant*
- A l'emplacement réservé à « la qualité de la partie versante »
 - ✓ *A consigné en qualité de :*
Exploitant
 - ✓ *Des deniers de :*
Le nom de l'exploitant

GARANT : Personne morale

- A l'emplacement réservé au « nom et adresse », merci d'indiquer :
 - ✓ Le nom du représentant du garant + nom de la société garante
 - ✓ Adresse du siège social du garant

- A l'emplacement réservé à « la qualité de la partie versante », merci d'indiquer :
 - ✓ A consigné en qualité de :
Représentant de + le nom de la société garante, garante de + nom de l'exploitant ou de la société exploitante

 - ✓ Des deniers de :
Le nom de la société garante

GARANT : Personne physique

- A l'emplacement réservé au « nom et adresse », merci d'indiquer :
 - ✓ Le nom du garant
 - ✓ Adresse du garant

- A l'emplacement réservé à « la qualité de la partie versante », merci d'indiquer :
 - ✓ A consigné en qualité de :
Garant de + nom de l'exploitant ou de la société exploitante

 - ✓ Des deniers de :
Le nom du garant

II - MOTIF DE LA CONSIGNATION :

Il convient de renseigner dans la rubrique « Motif de la consignation » la situation exacte dans laquelle se trouve l'exploitant de façon à ce que le gestionnaire puisse enregistrer la consignation de façon adaptée.

6 cas de figure sont répertoriés :

1^{er} cas : toutes les installations mentionnées aux 1°, 2°, 3° et 4° de l'article R516-1 du code de l'environnement ainsi que les installations mentionnées au 5° de l'article R516-1 créées après le 1/07/12.

Versement au titre de la garantie financière exigée aux articles L516-1, R516-1 et R516-2 du code de l'environnement et prévue par l'arrêté préfectoral en date du..... du préfet de.....précisant le montant de la garantie financière (joindre l'arrêté à la déclaration).

2^{ème} cas : Installations mentionnées au 5° de l'article R516-1 du code de l'environnement créées avant le 1^{er}/07/12 et effectuant le versement intégral du montant de leur garantie financière.

Versement au titre de la garantie financière exigée aux articles L516-1, R516-1 et R516-2 du code de l'environnement et prévue par l'arrêté préfectoral en date du.....

du préfet de.....précisant le montant de la garantie financière (joindre l'arrêté à la déclaration).

3^{ème} cas : Installations mentionnées au 5° de l'article R516-1 du code de l'environnement créées avant le 1^{er}/07/12 et autorisées à échelonner leurs versements du montant de leur garantie financière- 1^{er} versement.

1^{er} versement au titre de la garantie financière exigée aux articles L516-1, R516-1 et R516-2 du code de l'environnement et prévue par l'arrêté préfectoral en date du..... du préfet de.....précisant le montant de la garantie financière (joindre l'arrêté à la déclaration).

4^{ème} cas : Installations mentionnées au 5° de l'article R516-1 du code de l'environnement créées avant le 1^{er}/07/12 et autorisées à échelonner leurs versements du montant de leur garantie financière du 2^{ème} au 9^{ème} versement.

2^{ème} 3^{ème} 4^{ème} Jusqu'au 9^{ème} versement au titre de la garantie financière exigée aux articles L516-1, R516-1 et R516-2 du code de l'environnement et prévue par l'arrêté préfectoral en date du..... du préfet de.....*et éventuellement par l'arrêté préfectoral complémentaire du.... modifiant l'arrêté préfectoral du....(voir consignation n°...).*

Ces versements doivent être rattachés à la consignation déjà existante ouverte lors du 1^{er} versement.

5^{ème} cas : Installations ayant déjà effectuées la totalité du ou des versements du montant de la garantie financière mais présentant un arrêté préfectoral complémentaire modifiant à la hausse le montant de la garantie initiale.

Versement complémentaire prévu par l'arrêté préfectoral complémentaire en date du ... du préfet de modifiant le montant de la garantie financière exigée aux articles L516-1, R516-1 et R516-2 du code de l'environnement et prévue par l'arrêté préfectoral en date..... (voir consignation n°...).

Le cas échéant, ce versement doit être rattaché à la consignation déjà existante ouverte lors du 1^{er} versement.

6^{ème} cas : Installations ayant déjà effectuées la totalité du ou des versements du montant de la garantie financière mais pour laquelle l'arrêté préfectoral initial prévoyait les modalités de revalorisation.

Versement complémentaire prévu par l'arrêté préfectoral initial en date du ... du préfet de précisant le montant de la garantie financière exigée aux articles L516-1, R516-1 et R516-2 du code de l'environnement et fixant les modalités de revalorisation du montant de ladite garantie.

Le cas échéant, ce versement doit être rattaché à la consignation déjà existante n°....

GARANTIE ADDITIONNELLE

Il s'agit d'une consignation différente de celles visées précédemment et concerne uniquement les installations visées au 5° de l'article R516-1.

Garantie additionnelle prévue aux articles L516-1, R516-1 et suivants notamment l'article R 516-2-VI du code de l'environnement.

□ Versement complémentaire à la garantie additionnelle prévu par l'arrêté préfectoral complémentaire en date du ... du préfet de modifiant à la hausse le montant de la garantie additionnelle initiale exigée aux articles L516-1, R516-1 et suivants notamment l'article R516-2-VI du code de l'environnement et prévue par l'arrêté préfectoral en date.....(voir consignation n°...).

Il s'agit d'un versement complémentaire à la garantie additionnelle. Ce versement doit être rattaché à la consignation déjà existante ouverte lors du 1^{er} versement.

III - MODALITES DE CONSIGNATION : PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT

- **En cas de consignation par l'exploitant :**

- soit copie de l'arrêté préfectoral fixant le montant de la garantie financière (initiale ou additionnelle) (article 3 de l'arrêté du 31/07/12),
- soit copie de l'arrêté préfectoral complémentaire modifiant à la hausse le montant de la garantie (art R516-5),
- déclaration de consignation dûment remplie (voir modèle en annexe I),
- copie recto verso de la pièce d'identité du déposant,
- justificatifs de ses qualités et pouvoirs si le déposant agit au nom et pour le compte d'une personne morale (ex : délégation de pouvoirs),
- extrait KBis en original à jour (datant au minimum de moins de trois mois) de la personne morale.

- **En cas de consignation par le garant :**

- soit copie de l'arrêté préfectoral fixant le montant de la garantie financière (initiale ou additionnelle),
- soit copie de l'arrêté préfectoral complémentaire modifiant à la hausse le montant de la garantie (art R516-5),
- déclaration de consignation dûment remplie (voir modèle joint en annexe I),
- copie de l'acte d'engagement à première demande consenti par le garant à l'exploitant (voir modèle joint en annexes II et III de l'arrêté du 31 juillet 2012),
- copie recto verso de la pièce d'identité du déposant,
- justificatifs de ses qualités et pouvoirs si le déposant agit au nom et pour le compte d'une personne morale (ex : délégation de pouvoirs),
- extrait KBis en original à jour (datant au minimum de moins de trois mois) de la personne morale.

IV - MODALITES DE DECONSIGNATION : PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT

- **En cas de mise en jeu de la garantie**

Que ce soit pour l'exploitant ou le garant, les fonds sont déconsignés sur production de l'arrêté préfectoral prévoyant la déconsignation totale ou partielle de la garantie financière (article 3 de l'arrêté du 31/07/12) et désignant le ou les bénéficiaire(s) des fonds.

- **En l'absence de mise en jeu de la garantie**

Les fonds sont déconsignés sur production de :

- l'arrêté préfectoral mettant fin totalement ou partiellement à la garantie de l'exploitant (site remis totalement ou partiellement en état, activité totalement ou partiellement arrêtée...) ou du

garant (l'expiration ou non renouvellement de l'engagement accordé à l'exploitant cautionné...) et autorisant la déconsignation totale ou partielle des fonds au profit l'exploitant ou du garant (article 3 de l'arrêté du 31/07/12),

- l'original du ou des récépissés de consignation en cas de déconsignation totale des fonds,
- la copie recto verso de la pièce d'identité du demandeur (sauf si ce document est déjà en notre possession),
- les justificatifs de ses qualités et pouvoirs si le demandeur agit au nom et pour le compte d'une personne morale (ex : délégation de pouvoirs), même si le demandeur est le déposant,
- l'extrait KBis à jour en original (datant au minimum de moins de trois mois) de la personne morale,
- le RIB de l'exploitant ou du garant.

Remarques :

Vous pouvez demander la remise du modèle de déclaration de consignation, qui correspond à votre situation, sous format électronique. Dans ce cas, après avoir saisi les informations demandées, il convient d'imprimer deux exemplaires de la déclaration que vous signerez avant de les transmettre, accompagnées des pièces réclamées, à votre interlocuteur du service de la Caisse des Dépôts.

